

## DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

# Rapport de restitution 9 Novembre 2023



Commune de Dampierre sur Linotte  
[mairie@dampierre-linotte.fr](mailto:mairie@dampierre-linotte.fr)  
[www.dampierre-sur-linotte.fr](http://www.dampierre-sur-linotte.fr)  
03 84 78 30 09

# Table des matières

<b>I. Identification du projet .....</b>	<b>3</b>
I.1 Gestion et mise en œuvre du projet.....	4
I.1.1 Le périmètre de l'Atlas de la Biodiversité Communale.....	4
I.1.2 Les acteurs du projet.....	4
I.1.3 Actions de mobilisation et sensibilisation.....	4
I.1.4 Communication.....	5
I.2 Actions en faveur de la biodiversité durant la phase de réalisation .....	7
<b>II. Synthèse des résultats .....</b>	<b>8</b>
<b>III. Préconisations et suites à donner .....</b>	<b>11</b>
III.1. Préconisations des spécialistes.....	11
III.2 Actions envisagées par la commune .....	15
III.3 Moyens à mettre en œuvre .....	16
<b>IV. Conclusions .....</b>	<b>17</b>

## I. Identification du projet

Titre du projet	Atlas de la biodiversité communale de Dampierre sur Linotte
Période de mise en œuvre du projet	07/2021- 08/2023
Contexte du projet	<p>La Commune de Dampierre sur Linotte s'étend sur un territoire de 33 km<sup>2</sup>, pour une population limitée à 800 habitants. Elle se classe dans les 10% des communes les plus étendues de France. Notre territoire offre de vastes espaces naturels, de natures variés (forêt, prairies, pelouses sèches, zones humides, cultures).</p> <p>En entreprenant la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal, nous disposons d'un état des lieux, base des politiques en faveur de la biodiversité que nous souhaitons mettre en place sur notre territoire.</p> <p>La réalisation de cet atlas intervient concomitamment à la réalisation du zonage du futur PLUi, réalisé dans le cadre de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois, et d'autres projets d'envergure (amélioration de l'assainissement communal, renaturation de la rivière, développement du tourisme vert...)</p>
Objectifs du projet	<p>En faisant cet ABC, nous nous étions donné différents objectifs</p> <p><u>Mobiliser les habitants</u></p> <p><u>Intégrer les enjeux de biodiversité au PLUi</u></p> <p><u>Aider à la gestion de notre Patrimoine</u></p> <p><u>Accompagner le monde agricole</u></p> <p><u>Valoriser le territoire</u></p> <p><u>Crédibiliser les actions en faveur de la biodiversité</u></p> <p><u>Intégrer la démarche « Territoires Engagés pour la Nature »</u></p>
Résumé du projet (description)	<p>Etat des lieux non exhaustif des espèces animales, végétales et des milieux présents sur le territoires, via des inventaires professionnels et/ou participatifs</p> <p>Action d'animation et de sensibilisation du grand public.</p>

## **I.1 Gestion et mise en œuvre du projet**

### ***I.1.1 Le périmètre de l'Atlas de la Biodiversité Communale***

La réalisation de l'étude portait sur l'ensemble du territoire de la commune, soit plus de 30 km<sup>2</sup>. Une partie privée du territoire n'a pas été accessible à certaines études (cf rapport Guinchard) mais l'approche globale est là.

Concernant les inventaires, l'accent a été mis sur les inventaires Ornithologique et Herpétologique, compte tenu du rôle d'indicateurs biodiversité de ces familles. Nous avons pu également bénéficier d'inventaires assez précis de la faune piscicole de la rivière Linotte.

Une action spécifique a été menée vers les populations de chiroptères.

Enfin, nous avons bénéficié des remontées des naturalistes amateurs sur d'autres familles d'animaux.

L'aspect flore n'a été traité que par le cabinet Guinchard.

### ***I.1.2 Les acteurs du projet***

Alors que le projet devait initialement être porté et piloté par une association environnementale départementale, à savoir FNE70, cela ne s'est pas avéré possible. La commune, maître d'ouvrage et de facto maître-d'œuvre, s'est appuyé sur plusieurs acteurs pour la réalisation de l'ABC.

- Le cabinet Guinchard environnement, qui a réalisé en 2021 et 2022 une large étude des milieux naturels de la commune, donnant également l'occasion de recueillir des informations sur la faune et la flore.
- La LPO, à qui a été confiée une mission d'inventaire faunistique (Ornithologique et herpétologique, ainsi que des missions d'animations tous publics
- La CPEPESC, à qui a été confié une mission d'inventaire sur les Chiroptères, et des animations grand public
- Le SMAMBVO (Syndicat Mixte de la Moyenne et Basse Vallée de L'Ognon), qui s'est chargé des recherches sur les milieux aquatiques et particulièrement sur la Linotte, principal cours d'eau du territoire.
- La fédération de Chasse 70 qui est intervenue sur diverses problématiques en accompagnement de projet sur de la restauration de milieux et l'approche pédagogique
- La chambre d'agriculture de Haute-Saône, qui a été sollicitée pour des interventions vers les agriculteurs du territoire pour les problématiques de haies et d'agroforesterie
- L'école municipal, qui dans le cadre de l'école du dehors ont participé à des inventaires
- Les habitants du secteur (y compris autres villages) qui ont participé aux missions de recensement.

L'outil proposé pour la remontée des observations est l'application Naturalist.

### ***I.1.3 Actions de mobilisation et sensibilisation***

Durant l'Atlas, différentes actions de mobilisation et sensibilisation ont eu lieu :

- 8-12-2022 : Echanges avec les agriculteurs sur le bénéfice des haies et de l'agroforesterie, animée avec l'aide de la Chambre d'agriculture 70
- 15-05-2022 : Sortie Ornithologique avec un animateur de la LPO dans le village
- 19-11-2022 découverte des mares forestières ouverte au public
- Février-mars 2023 : comptage de grenouilles par des bénévoles au lieu-dit les passières (traversée de départementale)
- 11-03-2023 : Nuit de la Chouette 2023, permettant de réunir un public nombreux (120 participants), autour d'un spectacle vivant, de plusieurs ateliers et de sortie terrain
- Mars-avril 2023 : mobilisation de 3 bénévoles pour des écoutes terrain dans le cadre du recensement de chevêche
- 22-4-2023 : Sortie « En quête d'hirondelle », animée par la LPO. Sortie d'observation ornithologique au sein du village.
- 14-5-2023 : Sortie observation ouverte aux habitants dans le bois de la Roche, ancienne ZNIEFF qui propose une grande diversité de plantes
- 25-8-2023 : Nuit de la chauve-souris, organisée avec la CPEPESC, et articulée autour de la projection d'un film, d'échanges libres et d'une sortie écoute et observation dans le village
- 22-9-2023 : Soirée de présentation « la biodiversité dans ma commune », à destination du grand public. Soirée animée par la LPO

- 26-9-2023 : réunion de restitution de l'ABC au socio-professionnels du territoires (élus, Communauté de communes, associations environnementales, agriculteurs, SMAMBVO)



Figure 1 Nuit de la Chouette 2023

Outre ces actions, la sensibilisation s'est également faite par le biais des écoles, avec des sorties natures animées par la LPO, des sorties à la découverte des mares animées par la Maison de la Nature de Brussey et la FDC 70, et des sorties thématiques sur le terrain.

### ***1.1.4 Communication***

La communication autour de l'ABC se fait au travers de plusieurs médias :

- Des articles dans la gazette municipale trimestrielle, publication distribuée dans tous les foyers de la commune (En Annexe copie des articles). Ces articles peuvent sensibiliser sur des actions en faveur de la biodiversité (ex : moins tondre) ou présenter des découvertes (ex : crapaud sonneur à ventre jaune)
- Une page facebook dédiée « Atlas Biodiversité Dampierre sur Linotte », avec 91 abonnés. Cette page, censée toucher les personnes les plus concernées, traite de l'actualité biodiversité locale mais se fait aussi l'écho des campagnes menées par la LPO ou FNE (ex : sur le hérisson)
- La groupe Facebook de la commune (1 200 abonnés) et le site internet ([www.dampierre-sur-linotte.fr](http://www.dampierre-sur-linotte.fr) env 2500 visiteurs uniques par mois) permet de faire connaître la tenue d'évènement afin de toucher un public plus large

Pendant l'ABC, nous avons également pu bénéficier d'une 1<sup>o</sup> page de couverture du journal l'Est Républicain le 21 décembre 2022, dans le cadre de l'action de restauration des mares.



## Atlas Biodiversité Dampierre Sur Linotte

80 J'aime • 92 followers

J'aime

Rechercher

Publications À propos Mentions Avis Abonnements Photos Plus

### Intro

Atlas de la biodiversité de Dampierre sur Linotte: un projet de la commune de Dampierre sur linotte

Page · Mairie

5 rue des Manères, Dampierre-sur-Linotte, France

+33 6 36 48 38 03

dampierre-sur-linotte.fr

Pas encore évalué (0 avis)

### Photos

Toutes les photos



### Publications

Filtres

Atlas Biodiversité Dampierre Sur Linotte

Hier, à 10:51



1 RECHONER

## I.2 Actions en faveur de la biodiversité durant la phase de réalisation

La réalisation de l'ABC, les échanges entre personnes intéressées, ont donné lieu à la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité locale.

- Fauchage différencié des bords de route et de certains espaces communaux
  - La commune a retardé à fin juin le fauchage des 30 km de voie communale, afin de laisser plus de temps au cycle de reproduction. Certains espaces verts peu fréquenté au centre du village ne sont fauchés qu'une fois par an.
- Plantation d'arbres au centre et aux abords du village
  - Une dizaine d'arbres (tilleuls et noyer) ont été plantés
- Plantation de 2 vergers d'essences locales, dont un sur un terrain mis à disposition des écoles pour l'Ecole du dehors
  - Soit environ 18 arbres
- Réhabilitation de 4 mares forestières avec la Fédération de chasse 70
  - Ces mares étaient dégradées, très atterries. Elles ont fait l'objet d'un reprofilage par une entreprise spécialisée.

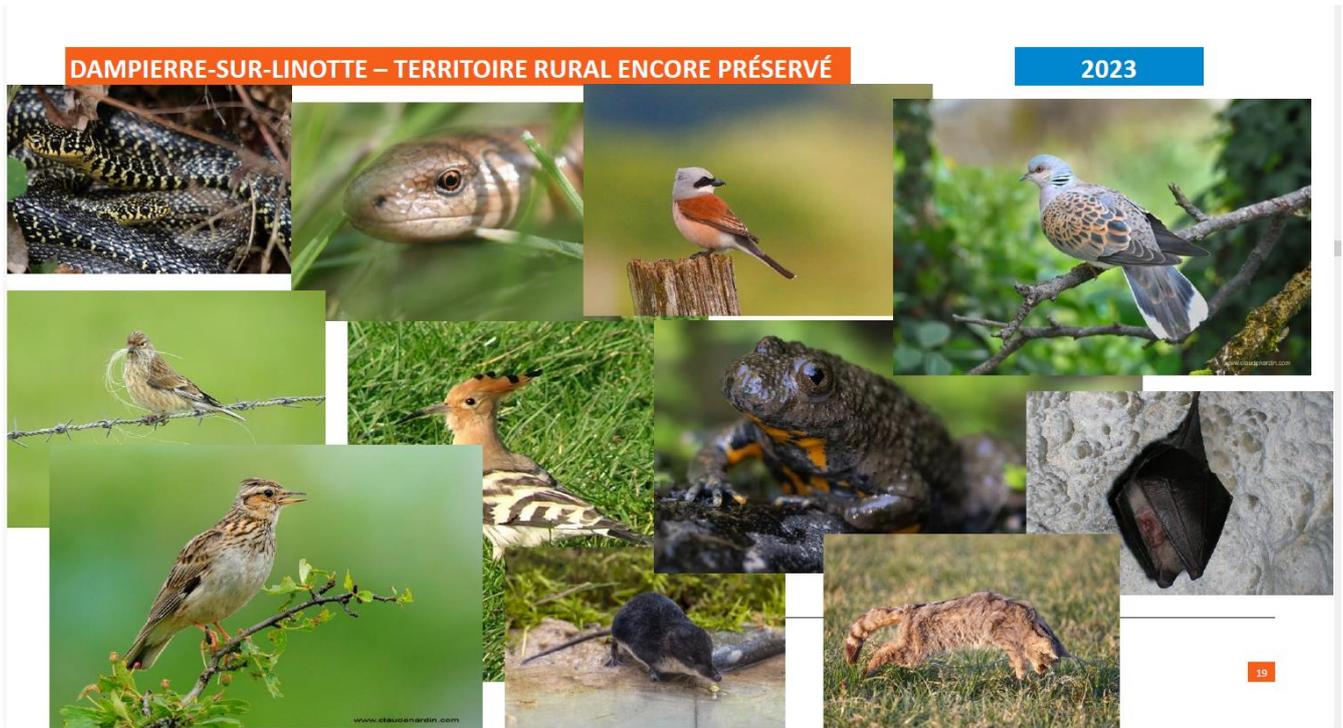


Figure 2- Mare de Trevey après restauration

- Plantation d'une haie le long d'un terrain mis à disposition de l'école du dehors (en partenariat avec FDC70)
  - Opération pédagogique, la haie a été replantée par les élèves de l'école primaire
- Aménagement pour faciliter la cohabitation hirondelle / commerce
  - Pose de planches anti fiente sur un immeuble commercial où des hirondelles venaient nicher, de façon à limiter les nuisances
- Extinction de l'éclairage nocturne
  - La commune a décidé en juin 2022 d'éteindre l'éclairage de 22H30 à 5H00
- Protection de crapauds sonneurs à ventre jaune
  - Des crapauds sonneurs à ventre jaunes ont été repérés pendant l'ABC dans des ornières en forêt. S'agissant d'une parcelle forestière en cours d'exploitation, la commune a fermé l'accès à cette parcelle pour permettre aux crapauds de terminer leur phase de reproduction.

## II. Synthèse des résultats

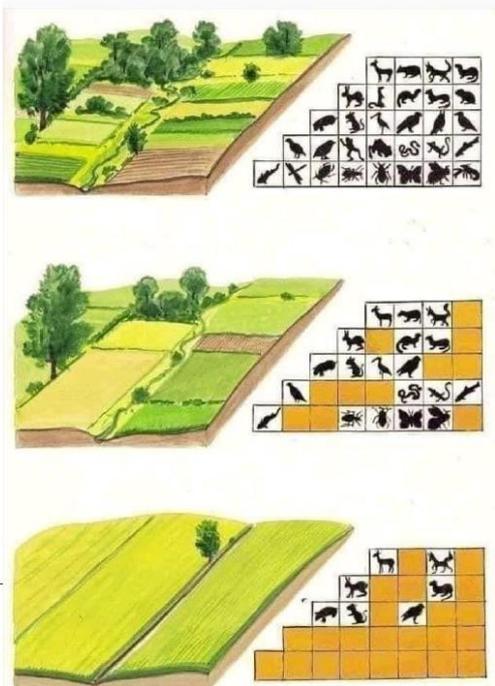
Les études complètes sont disponibles en annexes.



Il apparait que par la diversité des milieux, la faible densité de population, l'absence d'industries très polluante et une agriculture tournée vers l'élevage et la polyculture, la commune bénéficie d'un environnement relativement préservé par rapport à d'autres territoires.

### DAMPIERRE-SUR-LINOTTE – TERRITOIRE RURAL ENCORE PRÉSERVÉ

2023

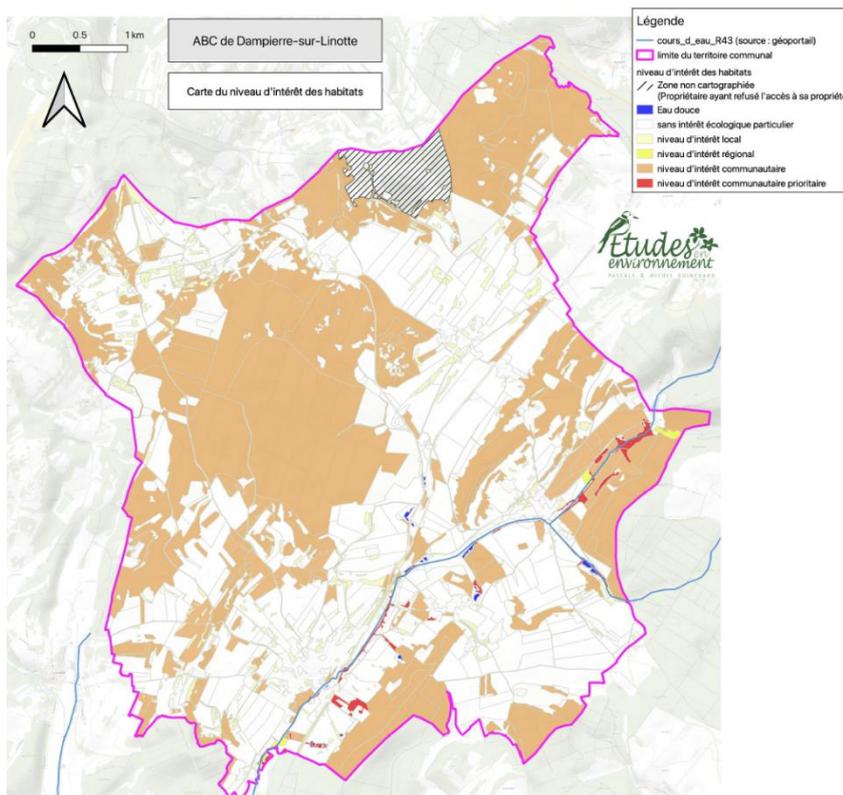


Cependant, les indications de la dégradation des conditions d'accueil de la biodiversité sont nombreuses. Ainsi, l'étude des milieux fait ressortir la synthèse suivante extraite de l'étude du cabinet Guinchard :

« Le territoire communal de Dampierre-sur-Linotte se caractérise par de grandes surfaces forestières en hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile à mésoacidocline (37 % : Deschampsio-Fagetum). Il comporte également de grandes surfaces de cultures (18 %), prairies artificielles (7 %) et prairies pâturées engraisées (14 %) ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.

La portion nord de la plaine alluviale de la Linotte comporte encore de belles surfaces de prairies de fauche sur sols non humide (5 % : Dauco-Arrhenatheretum) et des prairies de fauche mésohygrophiles dans la plaine alluviale au nord (1 % : Colchico-Festucetum). Cependant, la majeure partie de ces surfaces se trouvent dans un état de conservation non satisfaisant du point de vue de la typicité des habitats (cf carte n°5), appauvris et banalisés par une gestion agricole intensive, si bien que le fond prairial est très graminéen et assez homogène.

Les pelouses sèches sont très résiduelles : une pelouse marnicole (0,04 % : Blackstonio-Brometum), en partie surpâturée, se trouve dans la côte Bourquin (cf carte n°3). Cet habitat est très rare en Haute-Saône. Quant à la pelouse mésoxérophile (<0,001 % : Antherico-Brometum), aux Mariottes, elle est actuellement quasiment complètement recolonisée par une fruticée.



Les haies et petits bosquets couvrent moins de 2 % du territoire.

Les ripisylves sont présentes sous la forme d'un mince linéaire le long de la Linotte (1 % : Carici remotae-Fraxinetum). Un certain nombre de forêts sont remplacées par des plantations (peupliers : 0,3 %, pins : 0,7 %, sapins : 2 %) ; les forêts rudérales et plantations de robinier couvrent 2 % du territoire.

Peu d'espèces végétales patrimoniales ont été observées, cela est en relation avec l'intensification agricole qui concerne les milieux ouverts et qui induit une très nette banalisation de la flore. L'habitat forestier principal étant très répandu, il y a également peu d'espèces végétales patrimoniales ou rares qui lui sont liées. 53 % des habitats ne présentent aucun intérêt écologique particulier, 43 % sont d'un niveau d'intérêt communautaire (forêts et prairies de fauche

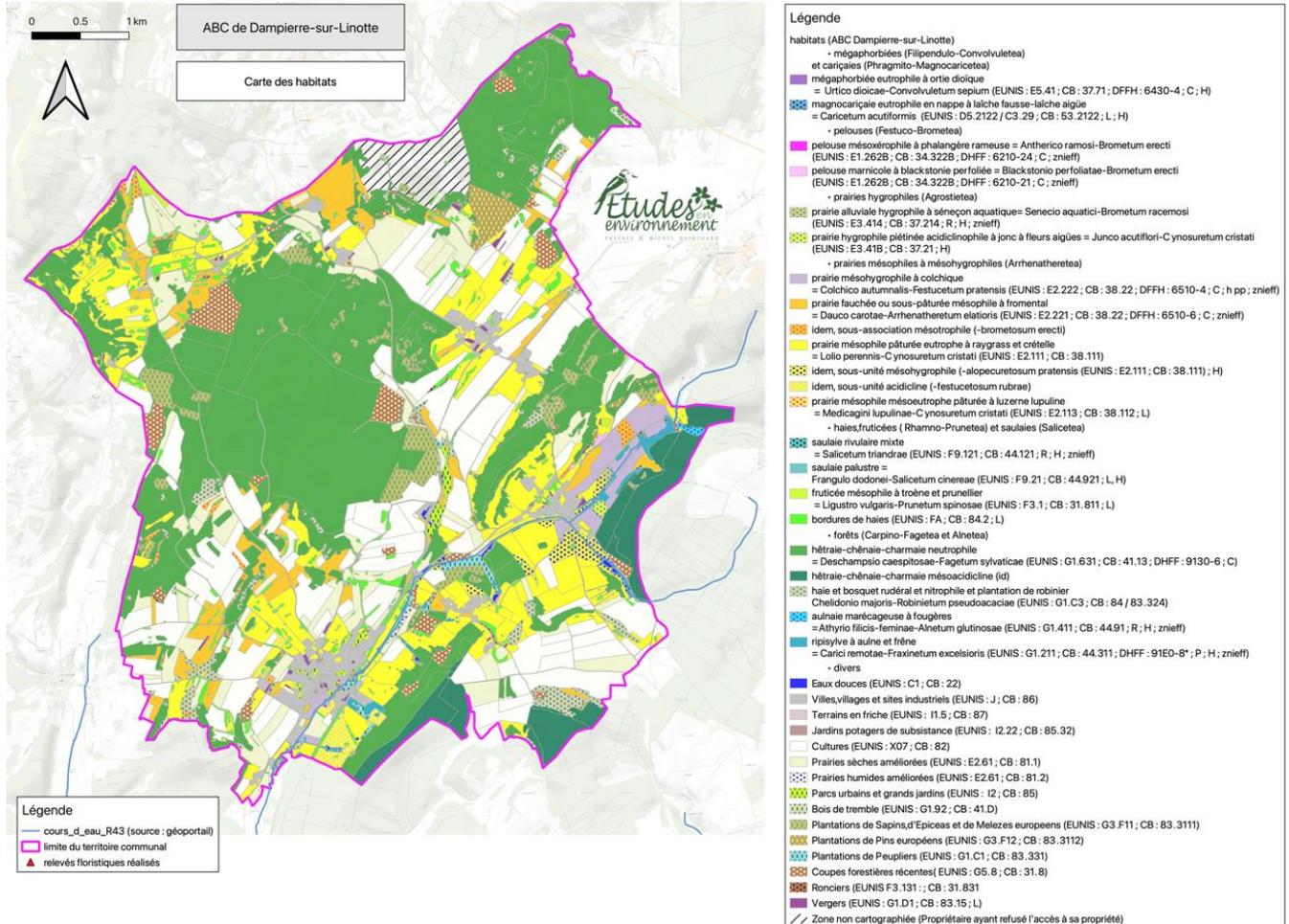
essentiellement), 3 % sont d'un niveau d'intérêt local (haies, vergers), les habitats prioritaires représentent moins de 1 % (ripisylves).

41 % des habitats patrimoniaux (c'est-à-dire au moins d'un niveau d'intérêt régional) ont une flore typique par rapport au type régional (forêts essentiellement), contre 34 % de typicité moyenne et 25 % de mauvaise typicité.

L'atteinte la plus fréquente pour les habitats patrimoniaux correspond à la présence de robiniers (23 %) ou de résineux (21%) disséminés dans la hêtraie-chênaie-charmaie. 9 % de ces forêts ont subi des coupes plus ou moins récentes. Les

prairies de fauche sont marquées par une artificialisation (historique plus ou moins ancien de bouleversements appauvrissant la flore), l'hypertrophie (fort engraissement provoquant une banalisation de la flore) ou l'intensification agricole (hypertrophie et augmentation du nombre de coupes). L'atteinte « pâturage » concerne les prairies de fauche et quelques bosquets. La réduction spatiale concerne les pelouses et les ripisylves.

Peu d'espèces végétales patrimoniales ont été observées. Le dicrane vert a été vu bien que non recherché spécifiquement. Bien que protégé en France, il est commun en Haute-Saône. Toutefois, la protection réglementaire incite les gestionnaires forestiers à intégrer des plans de conservation du *Dicranum viride* dans leurs aménagements forestiers sachant qu'une exploitation est possible pour peu que les recommandations énoncées au chapitre correspondant soient respectées et que les aménagements portent les âges d'exploitabilités au-delà des seuils actuels de rentabilité immédiate.



Les autres espèces végétales patrimoniales observées sont toutes quasi-menacées en Franche-Comté, il s'agit de la gaudinie fragile (présente dans les prairies alluviales surtout), la scorzonère humble (prairies alluviales peu ou non intensifiées) et le lotier maritime (pelouse marnicole), rare en Haute-Saône.

A ces espèces s'ajoute le frêne commun, maintenant quasi menacé en Europe du fait de l'extension de la charlarose.

Bon point à noter, la faible représentation des espèces végétales invasives, à part le robinier faux-acacia très présent en contexte des bordures forestières et bosquets. »

## III. Préconisations et suites à donner

### III.1. Préconisations des spécialistes

Dans son rapport de synthèse, la LPO émet les préconisations suivantes, visant à consolider la biodiversité sur le territoire communal..

## 3 Préconisations

### 3.1 Oiseaux

Les différents cortèges d'oiseaux remarquables identifiés sur le territoire de la commune de Dampierre-sur-Linotte, dictent les recommandations ci-dessous en vue de garantir leurs maintiens :

- Cortège associé à l'agriculture : favoriser (maintien de l'existant et replantation) les éléments fixes du paysage telles que les haies ou arbres isolés. Particulièrement sensible à l'utilisation de pesticides, toutes actions permettant de limiter leur utilisation (soutien à la conversion en agriculture biologique par exemple, réflexion sur les doses, fréquences de traitement et toxicité des molécules utilisées, ainsi que leur rémanence dans l'environnement...) sera favorable à l'avifaune. Dans le cadre d'exploitation céréalière, un travail d'accompagnement de la profession agricole sur la mise en place de rotation avec jachères devrait permettre d'accroître les populations d'oiseaux associées aux cultures.
- Cortège associé au bâti : dans le cadre des programmes de rénovation énergétique des bâtis, il particulièrement important d'avoir à l'esprit la nécessité de réalisation d'un diagnostic avifaunistique (et chiroptérologique !) pour respecter la réglementation relative aux espèces protégées. Il est ainsi essentiel de maintenir a minima l'offre de gîtes actuellement disponible et dans le cadre d'une restauration de leurs populations, la création et l'incorporation de gîtes favorables. Ces éléments peuvent être programmés dans le cadre de règlements d'urbanisme par exemple. Parallèlement l'installation de nichoirs favorables (moineau ou hirondelle) permet déjà de soutenir ces espèces. Une réflexion est également à mener dans l'installation de préau à hirondelle rustique au droit de parcelles communales. D'une manière générale, les bâtis non habités devraient également être maintenu voir restaurés en qualité de patrimoine architectural et pour leur rôle vis-à-vis de plusieurs espèces comme la chevêche d'Athéna par exemple.
- Cortège des parcs et jardins : réaliser des sensibilisations des administrés aux stratégies de gestion de la végétation alternative permettra d'accroître la ressource alimentaire pour l'ensemble des oiseaux de nos jardins. Dans le même esprit, une sensibilisation sur les impacts générés par la divagation des chats domestiques sur l'ensemble de la petite faune est essentielle, ainsi que la réglementation relative à la divagation de ces animaux et des chiens.
- Cortège forestier : objet de multiple pression, ces espaces portent de fortes responsabilités sur les fonctions support de la biodiversité comme le stockage de carbone ou l'épuration des eaux et de l'air. La bonne gestion écologique de ces espaces support de la biodiversité ont des répercussions rapides et positives sur le cortège d'oiseaux qui y sont associés. Dès lors, il doit être mené des réflexions et des actions spécifiques sur ces écosystèmes comme :
  - o Le maintien d'un compartiment bois mort (sur pied et au sol) ;
  - o La diversification des essences autochtone et des strates végétales (par exemple gestion type futaie jardinée réfléchi à l'échelle de massifs cohérents) ;
  - o La sanctuarisation, si c'est possible, du parcellaire de moindre intérêt économique (îlot de sénescence) ou particulièrement sensible à l'exploitation (milieu humide, terrain caillouteux ou en pente forte).

- Cortège des vergers : la ceinture végétale des centres bourg pourrait être enrichie par la pose de nichoirs à espèces patrimoniales comme la chevêche d'Athéna ou la huppe fasciée. En ce sens, la conservation et l'entretien (replantation des arbres morts ou maintiens suivants les objectifs visés) des vieux vergers sont essentiels. Il faut naturellement, encourager la plantation de nouveaux arbres fruitiers en hautes tiges (pommiers, poiriers, cerisiers, noyers). Ces arbres plantés avec un espacement de 10m minimum entre eux participeront, d'une part, à la sauvegarde d'espèces fruitières anciennes mais aussi à la préservation des espèces remarquables qui dépendent de ces milieux. Une gestion par fauche tardive ou pâturage extensif de ces espaces apportera une plus grande biodiversité notamment s'ils sont entourés de haies arbustives élaborées avec des essences d'origines locales.

### 3.2 Reptiles

En vue de préserver le cortège d'espèces de reptiles présentes sur le territoire communal, plusieurs actions peuvent être déployées :

- Qualité des lisières : la présence d'un gradient de végétation telle que le maintien d'une bande enherbée avec ronciers etc. d'environ 1,5 m de large permet d'offrir le gîte et le couvert à ces animaux. En outre, un traitement de la végétation en période compatible avec le cycle biologique de ces animaux serait un plus (intervention entre le 15 octobre et le 15 mars dans l'idéal).
- Diversité de micro-habitats : favoriser la restauration ou la mise en lumière du petit patrimoine rural tels que murets de pierres sèches, pierriers, tas de bois, ainsi que la réouverture de certains milieux (anciens communaux par exemple dans la limite de la réglementation relative aux habitats d'espèces protégées) apparaît très favorable à cette faune.
- Interconnectivité des milieux : en lien avec les deux points précédents, une réflexion visant à garantir une bonne connectivité entre les différents patchs d'habitats favorables sera à développer (distance entre différents micro-habitats, surface minimale des patchs d'habitats favorables...).
- Pesticides : transcendant le simple cadre de la préservation des reptiles, la réduction de l'utilisation de biocide sera favorable à l'ensemble de la chaîne trophique et donc aux reptiles dans leur ensemble.

La mise en œuvre de ces préconisations mériterait un accompagnement fin *in situ* en partenariat avec la municipalité et un herpétologue.

### 3.3 Amphibiens

Ces animaux aquatiques, dans leurs premiers moments de vie, sont également dépendants d'habitats plus sec pour les périodes d'hivernage et d'estivage alors que la reproduction est achevée. En ce sens, les préconisations associées à ce groupe faunistique vont toucher l'ensemble des habitats fonctionnels pour ces animaux :

- Maintien et création de mares : le maintien, la restauration et la création de mares sont essentiels pour ce groupe d'animaux. Une localisation en prairie et à proximité de massifs boisés sera un plus, en offrant les gîtes estivaux et hivernaux nécessaires. Un accompagnement par une structure compétente est nécessaire pour éviter l'introduction d'espèces indésirables (végétales exotiques ou autres).

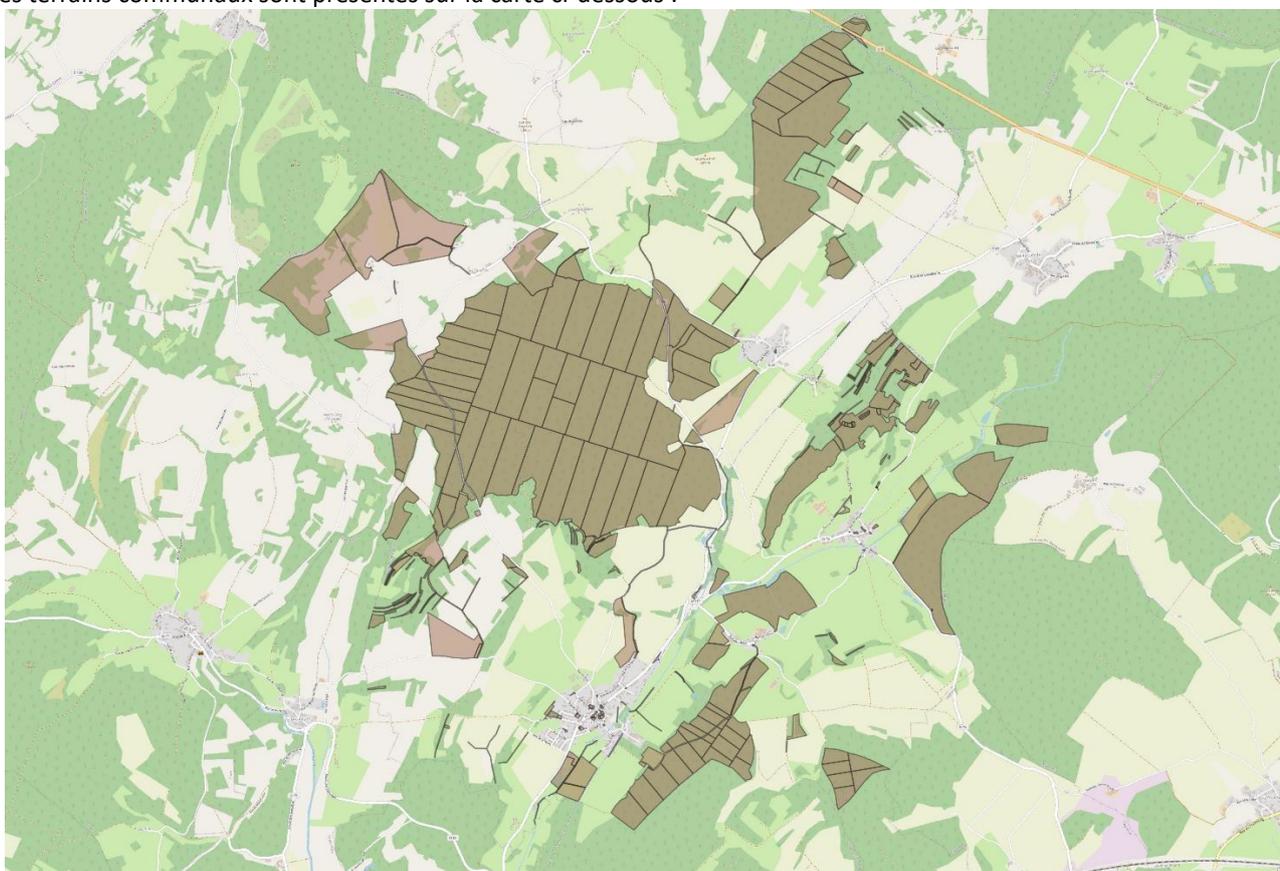
- Restauration des cours d'eau de tête de bassin : la présence du sonneur à ventre jaune doit inciter à la restauration des différents rus et ruisseaux de tête de bassin présents sur le territoire communal. En ce sens, le reméandrage de ces derniers est essentiel et permet de maintenir la fonctionnalité des habitats humides associés.
- Environnement agricole : l'accroissement de surfaces en prairie plutôt qu'en céréale, et notamment autour des mares sera un plus permettant de nourrir ces animaux lors de leurs dispersion terrestre. Naturellement et à l'instar des préconisations pour l'avifaune, l'enrichissement de ces habitats ainsi que leur traitement à l'aide de biocide est à proscrire ou à limiter très fortement.
- Environnement forestier : les préconisations formulées pour l'avifaune seront également favorables à ce groupe d'espèces. Une priorisation des sites en fonction de la présence/absence de l'espèce est à prévoir pour l'organisation des chantiers forestier. Ainsi, il est possible de distinguer les travaux impactant le sol (creusement, pelletage, retournement du sol...) : éviter la période courant de mi-octobre à mi-avril. Pour les travaux impactant les milieux aquatiques (tels que circulation dans les ornières, empiérement des chemins...), une intervention hors période de reproduction est nécessaire : éviter la période de mi-avril à mi-octobre. Un accompagnement d'une structure compétente semble également nécessaire afin d'appréhender au mieux la présence de l'espèce avec les travaux projetés.

### 3.4 Mammifères

Les préconisations formulées pour les différents groupes seront également favorables aux mammifères *sensu lato*.

### 3.5 A l'échelle du territoire communal

Les terrains communaux sont présentés sur la carte ci-dessous :



Les parcelles agricoles en maîtrise foncière par la municipalité devraient faire l'objet de baux agricole incluant des préconisations environnementales telles que :

- L'absence de fertilisation et d'utilisation de pesticides,
- La fragmentation parcellaire (= réduction des surfaces des parcelles d'un seul tenant),
- La diversification des habitats en présence par la création de haies, la plantation d'arbres isolés, la création de tas de pierre...

Ces éléments sont tout particulièrement pertinent pour les terrains attenants aux différents cours d'eau de la commune.

Pour les parcelles forestières qui concernent l'essentiel des terrains communaux, l'objectif porté par l'Europe d'une protection forte de 10% du territoire pourrait trouver des implications fortes dans la formalisation du plan d'aménagement forestier de la commune. Ainsi, 10% du parcellaire forestier pourrait être abandonné à l'exploitation sylvicole. Ces terrains pourraient être à titre d'exemple :

- Bois de la Roche permettant de sanctuariser également l'intérêt éventuel du Trou de la Roche pour les chiroptères (section A, n°648 – surface d'environ 22,61 ha),
- Bois de la Côte à Presle considérant la présence du sonneur à ventre jaune (section B, n°519 – surface d'environ 43,50ha),
- Bois de la Fougère moyennant une renaturation par exploitation des peupliers en vue de maintenir les capacités épuratrices vis-à-vis du cours de la Linotte (section ZA, n°34 – surface d'environ 24,85ha).

Au total, environ 91ha pourraient être ainsi sanctuarisés sur la commune de Dampierre-sur-Linotte. Cette surface représenterait moins de 8% des surfaces de parcelles communales. Naturellement, il s'agit là de pistes de réflexion.

## III.2 Actions envisagées par la commune

Au vu des diagnostics établis, et du foncier appartenant à la commune, il apparaît clairement que la municipalité doit se saisir du sujet afin de rendre les surfaces dont elle est propriétaires plus accueillantes pour la biodiversité, et servir ainsi d'exemple dans un 2° temps aux propriétaires privés et exploitants agricoles et forestiers.

Plusieurs axes s'offrent à nous :

- **Milieus forestiers :**
  - o Revoir le plan d'exploitation forestier de la commune pour laisser des zones en évolution naturelle. Pour les zones qui ont à la fois un intérêt en termes de biodiversité, mais qui sont aussi des zones productives pour la sylviculture, cela passera soit par l'obtention de mesures de compensations financières, soit par la définition de modes de sylviculture adaptés en concertation avec l'ONF
  - o Un plan de remembrement forestier est actuellement en cours, il va permettre à la commune de prendre possession d'espaces forestiers plus importants, non soumis aux régimes ONF. Les plus intéressants du point de vue environnemental pourront être intégrés à des politiques de préservation
  
- **Milieus agricoles :**
  - o Nous devons nous faire accompagner pour intégrer des clauses environnementales adaptées pour les terrains dont nous sommes propriétaires, et loués aux exploitants agricoles.
  - o Une politique plus précise et volontariste de gestion des bords de route peut être mise en place. Avec 25 km de voirie communale hors village, c'est plus de 100 000 m<sup>2</sup> de terrains qui sont concernés, soit 10 ha.
  - o Les actions d'incitations à la plantation de haies seront renouvelées, en partenariat avec la chambre d'agriculture, et en s'appuyant sur le foncier communal en bord de route et de chemin lorsque l'emprise est suffisamment large
  - o D'autres actions seront menées en termes d'aménagement de bords de routes communales pour diversifier l'habitat (pierriers, tas de bois)
  - o Le conseil départemental, gestionnaire de la piste cyclable qui traverse le territoire du nord au sud, sera sollicité pour étudier la renaturation d'une partie de l'emprise, actuellement strictement fauchée.
  
- **Milieus humides :**
  - o Maintien en bon état biologique des mares forestières ayant fait l'objet d'un programme de restauration en 2022. Intégration dans les documents de gestion de l'ONF
  - o Restauration des fonctionnalités de la Linotte :
    - Achèvement des travaux de rénovation et d'extension du réseau d'assainissement collectif
    - Travaux à faire selon les préconisations de l'étude du SMAMBVO
    - Changement de destination d'une parcelle forestière située en bordure de Linotte, actuellement peupleraie, à reconverter après exploitation d'ici 2028
    - Nous espérons inscrire le remembrement de certaines portions de la Linotte dans le programme de travaux 2025-2030
  - o Réflexions sur la restauration du ruisseau Saint Maimboeuf, en centre village (renaturation du bassin en amont, désenvasement, sensibilisation des riverains)



Figure 3 - Proposition d'aménagement bassin amont ruisseau Saint Maimboeuf

Figure 3 : schéma de l'aménagement après travaux

- **Milieux urbains :**
  - o Sensibilisation de la population au maintien d'habitat pour espèces fragiles à l'occasion de travaux
  - o Sensibilisation à une approche différenciée de l'entretien des espaces verts privés et publics
  - o Pose de nichoirs hirondelles des fenêtres sur le nouveau bâtiment 3 rue des Manères
  - o Installation d'un hôtel à hirondelles rustiques en compensation de la démolition à venir d'un immeuble communal
  - o Installation de nichoirs à chouettes effraie dans les clochers des 2 églises

### III.3 Moyens à mettre en œuvre

Sensibilisation de la population aux problématiques de biodiversité :

- Intégration systématique de 2 pages dans la gazette semestrielle, visant à faire connaître une espèce locale et à mettre en avant les actions individuelles de protection (tonte raisonnée, maintien d'habitats dans le bâti ancien, réalisations de mares, murets, etc...
- Communication de ces infos sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Maintien de 3 à 4 sorties pédagogiques par an, notamment dans les secteurs d'intérêt, avec ateliers identifications faune, flore et lecture paysage
- Poursuite du soutien aux écoles sur la pédagogie de l'environnement
- Formation en 2024 d'un agent communal aux techniques d'entretien différenciés aux espaces verts

Recherche de moyens d'ingénierie par la commune pour définir et accompagner des actions en faveur de l'environnement.

- o Candidature au programme VILLAGE D'AVENIR autour d'une thématique sur la protection des milieux (En attente de réponse)
- o Candidature au programme TEN (Territoires Engagés pour la Nature) dès début 2024, afin d'avoir une expertise sur les moyens à prioriser

## IV. Conclusions

De par l'importance des surfaces agricoles et forestières dont elle est propriétaire, la commune a une responsabilité particulière dans le maintien, voir le rétablissement de la biodiversité.

La réalisation de cet ABC nous a permis de nous doter d'une bonne base de connaissance de notre territoire, et malheureusement de nous confirmer la dégradation de nos écosystèmes.

Compte-tenu de la petite taille de la commune (en termes de moyens humains et administratifs), et de l'absence pour l'heure dans le territoire proche d'associations très actives et disponibles dans le domaine environnemental, le principal enjeu pour nous est de trouver l'ingénierie en capacité de nous aider à mettre en place des actions concrètes. Nous espérons que l'adhésion au dispositif TEN nous permettra d'avancer dans ce domaine.

L'ABC nous permettra d'avoir dans les toutes prochaines années une base de travail et d'échanges avec nos partenaires : ONF, Agence de l'Eau, SMAMBVO, DDT, tissu associatif, Communauté de communes, CREN, etc... afin de mener des actions efficaces, compatibles avec nos moyens humains et financiers, et acceptables pour les acteurs économiques du territoire, notamment les agriculteurs.